

# TÉMOIGNAGES ACCABLANTS pour le propriétaire de *Rocco*

▶ Les vétérinaires ont souligné la violence avec laquelle le chien a été traité par son maître

▶ *Rocco*, ce chien martyr dont nous vous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans nos colonnes, avait été trouvé en janvier 2010 au domicile de son propriétaire à Mons.

C'est le délégué d'Animaux en péril qui avait été chercher ce sharpei. Maurice, le maître de *Rocco*, avait tout d'abord prétendu ne pas avoir de chien.

Il avait ensuite ouvert la porte, ajoutant qu'il n'avait pas un franc à donner pour cet animal.

Le délégué avait trouvé le chien agonisant dans un réduit crasseux, sans eau ni nourriture. Il avait une patte qui était presque complètement tranchée. *Rocco* était squelettique. Il était décédé chez un vétérinaire avant d'être transféré

chez celui d'Animaux en péril qui avait réalisé une autopsie.

Hier, devant le tribunal correctionnel, les deux médecins ont affirmé que *Rocco* avait été agressé environ huit jours avant sa découverte. Ces affirmations corroborent les dires du témoin anonyme qui a déclaré avoir vu le prévenu frapper l'animal avec une pelle environ une semaine avant la dénonciation.

**LES MÉDECINS** ont également souligné la violence avec laquelle le chien a été traité et qui ont précisé qu'il est plus que vraisemblable que c'est une pelle qui a été utilisée par le bourreau.

Mais, selon eux, le décès est aussi dû au fait qu'il n'a reçu aucun soin et qu'il n'était pas nourri correctement. "Il a été

vraiment courageux et a lutté pour la vie. Son cœur était épuisé."

Avant l'audience, une vingtaine de représentants d'Animaux en péril avaient tenu à manifester devant le palais de justice. "Il est important pour nous d'être là. Nous voulons que justice soit faite. Les photos que nous montrons témoignent du calvaire qu'a vécu *Rocco*", précisait Jean-Marc Montegnies, président d'Animaux en péril. Celui-ci était toutefois satisfait de l'évolution du procès. "La prochaine audience sera consacrée à l'audition de deux autres témoins et du prévenu. Il y en aura une troisième pour les plaidoiries. Il est très rare qu'il y ait trois audiences pour des cas de maltraitance d'animaux."

Suite des débats le 13 mars.

Johanne Tinck